



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

**\*INFO – Habitat – fin des aides de la CCPHVA concernant  
l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat\***

L'OPAH de la CCPHVA, en cours depuis le 7 juillet 2015 prendra fin le 6 juillet 2020. Ce qui implique l'arrêt des aides financières de la CCPHVA qui venaient en complément des aides de l'Anah.

Cet arrêt des aides ne concernant bien évidemment pas les dossiers en cours / les dossiers antérieurs au 06/07/2020.

MAIS les aides financières existent toujours au niveau de l'Agence Nationale de l'Habitat, ainsi, si vous êtes éligibles aux aides de l'Anah (pour les propriétaires occupants : <https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/> ou pour les propriétaires bailleurs : <https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-bailleurs/les-conditions-generales-a-remplir/>), vous pouvez toujours aussi bénéficier de l'accompagnement des Centres d'Amélioration du Logement de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle qui continueront d'être présents sur le territoire pour vous renseigner et vous aider au montage administratif du dossier de demande de financement.

Alors n'hésitez pas à les contacter pour prendre RDV :

- **Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe-et-Moselle**  
03 83 30 80 60 - [cal@cal54.org](mailto:cal@cal54.org) - [www.cal54.org](http://www.cal54.org)
- **Centre d'Amélioration du Logement de Moselle**  
03 87 75 32 28 - [contact@calm-logement.fr](mailto:contact@calm-logement.fr) - [www.calm-logement.fr](http://www.calm-logement.fr)